



CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE

Besançon

## COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Conseil d'Administration du 29 mars 2023*

Besançon, le 30 mars 2023

### Membres présents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON /  
Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Michel JOURNEAUX /  
Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN /  
Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX /  
Monsieur André TERZO, ne prend pas part au vote de la question n°5 /  
Madame Sylvie WANLIN

### Membres excusés :

Madame Valéry GARCIA, **donne pouvoir à Monsieur André TERZO** / Monsieur Jamal-  
Eddine LOUHKIAR / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

Quorum : 9 administrateurs minimum

Secrétaire de séance : Alban SOUCARROS

Sont présents :

- Madame Hélène BEY, Cheffe du service Aides Secours et Subsistance et Chargée de mission auprès de la Direction Générale
- Madame Catherine FILAQUIER, Directrice des Solidarités
- Monsieur Christophe MOYSE, Conseiller technique du Cabinet
- Monsieur Samuel PHILIPPE, Chargé de mission Partenariats, Communication et Projets événementiels
- Madame Virginie POUSSIER, Directrice de l'Autonomie
- Madame Amélie PREVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Jonathan SCHEBATH, Chef du service Finances
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

*La séance est ouverte à 17h00 sous la Présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.*

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Vice-présidente :

- Ouvre la séance du Conseil d'Administration,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêt à se signaler lors de l'examen des rapports.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Question n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2023**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 22 février 2023.

### **Question n° 2 : Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétence**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétence de la Vice-présidente,
- ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté.

### **Question n° 3 : Budget Primitif 2023**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance du rapport du budget primitif 2023,
- ✓ Votent favorablement le budget primitif 2023 du budget principal,
- ✓ Votent favorablement le budget primitif 2023 des budgets annexes, soit :
  - le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS),

- les Résidences autonomie,
- l'Accueil de Jour l'Escapade,
- le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD),
- l'Aide à Domicile (AAD),
- la Restauration à Domicile (RAD),
- les Lits Halte Soins Santé (LHSS).

**Question n° 4 : Reprise anticipée des résultats 2022 du Budget Principal**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement les propositions de reprises anticipées présentées.

**Question n° 5 : Plan d'accompagnement relatif à la fermeture de la Résidence autonomie Henri Huot**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 1

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance des mesures engagées,
- ✓ Se prononcent favorablement sur les premières mesures d'accompagnement proposées.

**Question n° 6 : Maintien opérationnel en situation dégradée des services de la Ville de Besançon, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 2

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur le principe d'entraide mutuelle entre la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, en situation exceptionnelle, en vue du maintien des services publics territoriaux cruciaux au profit de la population,

- ✓ Valident dans ce cadre la capacité du Centre Communal d'Action Sociale de mettre à profit les compétences de leurs agents en cas de nécessité et dans un principe de réciprocité,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention, et ses avenants éventuels.

### **Question n° 7 : Convention pluri-annuelle de partenariat entre le CCAS et le CEMEA**

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 1

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Approuvent la convention pluriannuelle de partenariat avec le CEMEA,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la présente convention, et ses avenants éventuels.

### **Question n°8 : Convention Allocation Logement Temporaire 2023**

Rapporteur : Monsieur Philippe CREMER, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la perception d'une subvention pour le financement des dispositifs Hébergement d'urgence, Logement Temporaire Accompagné et Abri de nuit,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente ou le représentant légal à signer la convention,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente ou le représentant légal à signer les avenants 2023 en cas d'évolution du patrimoine et du montant de l'aide annuelle,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente ou le représentant légal à engager les négociations avec les services de l'État.

### **Question n°9 : Convention de partenariat type relative au fonctionnement de l'Espace France Services**

Rapporteur : Monsieur Philippe CREMER, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Adoptent la convention de partenariat type proposée.

**Question n°10 : Avenants aux conventions de partenariat 2020-2023 avec les Foyers de Jeunes Travailleurs La Cassotte et Les Oiseaux**

Rapporteur : Monsieur Philippe CREMER, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Se prononcent favorablement sur la réduction du nombre de places en Foyers de Jeunes Travailleurs, et à engager en ce sens les négociations avec les services de la DDETSPP,

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer les avenants à intervenir avec les Foyers de Jeunes Travailleurs.

**Question n°11 : Analyse des Besoins Sociaux 2022**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Prennent connaissance de l'Analyse des Besoins Sociaux 2022.

*Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS, procède à la clôture du Conseil d'Administration à 19h35.*

